CITE SCOLAIRE
Roger Frison Roche

RENTREE 2025/2026

DROIT À LA CAPTATION DE L'IMAGE ET DE LA VOIX:

Dans le cadre des projets pédagogiques, des activités éducatives éventuelles ou des sorties et voyages scolaires, votre enfant peut être filmé ou pris en photo pour la réalisation de supports permettant la diffusion ou la promotion des actions conduites au cours de ces activités.

En référence à la loi protégeant la vie privée et en tant que représentants légaux de votre enfant mineur, l'établissement scolaire doit vous demander une autorisation préalable à la prise de vues. Ses personnels s'engagent à ne l'utiliser que dans le cadre strict énoncé ci-dessus, et à ce que les images ne fassent l'objet d'aucune exploitation commerciale.

Conformément à la loi, vous pourrez avoir accès à l'ensemble des images sur lesquelles figure votre enfant et juger de l'usage qui en est fait. Vous disposerez d'un droit de retrait de certaines images si vous le jugez nécessaire (demande à formuler par écrit au responsable de l'action).

En cas de refus de votre part, votre enfant sera écarté des prises de vue ou son visage sera caché de manière à ne pas pouvoir l'identifier.

Je, soussigné(e) M....., représentant légal, de : *(nom et prénom de votre enfant)* .....

☐ autorise l'utilisation de photographies , la diffusion d'images et la captation de la voix de mon enfant dans le cadre des activités scolaires ;

☐ n'autorise pas l'utilisation de photographies, la diffusion d'images et la captation de la voix de mon enfant dans le cadre des activités scolaires.

Date : **Signature :**

REGLEMENT INTERIEUR
REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Je soussigné(e) ..... (représentant légal 1 / représentant légal2 / tuteur)

Je soussigné(e)..... (représentant légal1 / représentant légal2/ tuteur)

ai bien pris connaissance que les règles de fonctionnement de l'établissement sont indiquées dans un documents référencé appelé le règlement intérieur téléchargeable sur le site internet du collège : http://chamonix.elycee.rhonealpes.fr/ et qui est donné en format papier à chaque rentrée scolaire.

Les données personnelles de l'élève sont conservées sur sa période de scolarisation dans l'établissement. Ces données sont utilisées à des fins uniquement administratives et éducatives. Le chef d'établissement définit qui peut accéder à ces données. Une fiche registre doit être rédigée par l'établissement et accessible à l'élève et ses responsables légaux.

Date : **Signature :**

Pour toute question : eleves.rogerfrisonroche@ac-grenoble.fr